

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 21 mai 2025

Convocation du 15 mai 2025

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Quentin MISBERT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés : Jessica MASSIOT,

Absents non excusés :

Pouvoirs :

donne pouvoir à

Secrétaire de séance :
Lucile RICHARDPrésident de séance :
Steve GABET

Délibération réf : DCM 2025-26

Objet : Convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle années scolaires 2025-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4221-5 et R1511-17

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération DCM.2022-28 portant participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires,

Monsieur le Maire explique que la région accompagne financièrement les collectivités par le biais d'une convention, pour mettre en place des accompagnateurs dans les transports scolaires.

La convention initiale a été adoptée le 23 février 2021 par le Conseil, a été signée pour une durée d'un an avec une reconduction tacite. Puis la région a transmis un avenant à cette convention pour proposer de la re-prolonger pour une durée de 3 ans, qui prend fin juillet 2025.

Considérant que la Région reconduit son dispositif pour une durée de 3 ans, soit de la rentrée septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028 pour un montant forfaitaire de :

3 000.00€ par an et par accompagnateur pour les services circulant 4 jours par semaine
3 750.00€ par an et par accompagnateur pour les services circulant 5 jours par semaine

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- D'accepter de prolonger la convention sur une durée de 3 ans.

017-21170212-20250521-DGM2025-26-DE
Reçu le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
De donner pouvoir au Maire pour signer la convention de participation financière de la région Nouvelle Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles circulant 4 jours par semaine.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 21 Mai 2025

Le secrétaire de séance,
Lucile RICHARD



Le Maire,
Steve GABET

